



TRAIL des BALCONS DE CAUTERETS

CAUTERETS (Hautes-Pyrénées)

Samedi 27 juin 2026

REGLEMENT DE LA COURSE

Dernière mise à jour le 27/04/2026

ORGANISATION

Le Club Athlétique du Vignemale de Cauterets, association loi 1901, inscrite au JO du 23 mars 2021 déclarée en préfecture des Hautes Pyrénées sous le n° W651000665.

Art.1 LES PARCOURS

Le Club Athlétique du Vignemale organise le Trail des Balcons de Cauterets.

les épreuves de course à pied en montagne se dérouleront, essentiellement sur des pistes non carrossables sentiers ou des chemins de montagne de randonnée, sauf 3,3 km sur bitume pour les parcours 11 km et 20km, 4,3km pour le parcours 47km, et 4km pour le parcours 80km.

Le 80 km se déroulera en grande partie en zone cœur du Parc National pendant 25km.

- Elle est ouverte à toutes les personnes majeures, hommes et femmes, licenciés ou non. Le Trail des Balcons de Cauterets aura lieu le samedi 27 juin 2026.
- Quatre parcours sont proposés :
 - Un parcours de 11 km pour 500 D+ en semi autonomie
 - Un parcours de 20km pour 1200 D+ en semi autonomie
 - Un parcours de 47 km pour 3000 D+ en semi autonomie
 - Un parcours de 80km pour 5000 D+ en semi autonomie

Si les conditions météorologiques ne permettent pas aux concurrents d'effectuer le 20 km, le 47 km et le 80 km des parcours seront B mis en place.

- Un parcours B de 20km pour 1200 D+ en semi autonomie
- Un parcours B de 48 km pour 2700 D+ en semi autonomie
- Un parcours B de 75km pour 3600 D+ en semi autonomie

Il est primordial :

- d'être pleinement conscient de la longueur et de la spécificité des épreuves et d'être parfaitement entraîné pour cela.
- Il est également indispensable d'avoir acquis une réelle capacité d'autonomie personnelle en montagne permettant de gérer les problèmes inhérents à ce type d'épreuve situé en altitude, les problèmes physiques, psychologiques, digestifs, musculaires, articulaires, liés à l'effort, au froid et à l'altitude. Il est rappelé, que pour ce type d'épreuve, la sécurité dépend du coureur à s'adapter lui-même aux conditions ou problèmes rencontrés.

Selon les systèmes, les réglages effectués, position des satellites, les traces GPX et autres peuvent donner des traces plus ou moins précises et des distances différentes.

Les parcours ont été certifiées par l'ITRA dont l'organisation est membre adhérent.

Sur le Trail des Balcons de Cauterets, les parcours 20km, 47km et le 80km sont des courses réservées aux coureurs entraînés aux trails de montagne, en très bonne condition physique et apte à courir plusieurs heures en semi-autonomie sur des sentiers de montagne
Vous trouverez les parcours sur le site internet www.race-cauterets.fr

Le départ sera donné à 4h du matin sur l'esplanade des œufs (casino) pour le parcours du 80km, à 6h du matin sur L'esplanade des œufs (casino) pour le parcours du 47 km, à 9h pour le parcours du 20km et à 10h30 pour le parcours du 11km.

Le briefing concernant les quatre parcours se déroulera le vendredi 26 juin à 19h au casino de Cauterets Esplanade des Œufs.

Art. 2 SEMI AUTONOMIE

Le principe de semi autonomie est la même règle sur les 4 parcours.

Cela consiste à être autonome entre deux points de ravitaillement, aussi bien sur le plan alimentaire, boissons et de sécurité (adaptation aux conditions météorologiques, problèmes physiques, blessures...)

Ainsi, chaque coureur se doit d'être porteur pendant toute la durée de l'épreuve de la totalité de son matériel obligatoire (voir art.5 Équipement obligatoire). Chaque coureur est responsable du bon état de son matériel afin d'assurer ainsi sa sécurité ou celle d'un autre concurrent blessé. Le matériel ne doit, en aucun cas, être laissé à un tiers ou à un ravitaillement ;

Des points de ravitaillement sont disposés tout au long du parcours (environ 10 à 15km entre chaque point) ; Le coureur doit veiller à disposer, au départ de chaque ravitaillement, des quantités d'eau et aliments nécessaires pour rallier le poste suivant.

Art. 3 TEMPS DE BARRAGE

Parcours 80 km :

- **1er temps de Barrage** : 6h de course au refuge d'Ilhéou, 10h30 de course au lac de Gaube, 13h de course au départ du chemin du Lisey aller, 15h30 de course au Col de Riou aller, 18h30 de course à la zone Reine Hortense aller, 20h de course à l'arrivée. Les temps de barrage seront pris à la sortie des ravitaillements. L'organisation de la course
- se réserve le droit de modifier les temps de barrages avant le départ dans tous les cas les temps peuvent être diminués par rapport aux temps préalablement défini

TRAIL DES BALCONS DE CAUTERETS 80 KM						
N°	Lieu	Altitude	Distance en km depuis le départ	Dénivelé par rapport au point précédent	Barrière horaire	
					Depuis le départ 4h du matin	Heure en durée de course
0	Cauterets départ	926	0 km	0	4h	0h
1	Ferme IGAU	1098	1,9 km	172		
2	Espoune intersection bourg	1464	4,2 km	366		
4	Bourg Debat	1640	4,8	176		
5	Col de Bourg Dessus	1960	6,4 km	320		
6	Cambasque	1252	10,8 km	-708		
7	ambasque embranchement vers L	1372	12	120		
8	Lys 1850m	1845	14,8 km	473		
9	Crêtes du LYS (arrivée télésiège du Grd Barbat)	2300	17,2km	455		
10	Refuge d'Ilhéou	1975	20,8 km	-325	10 h	6h
11	Col de la Hougade	2311	22,8 km	336		
12	Lac Embarat					
13	Lac du Pourtet	2422	26 km	111		
14	Refuge Wallon	1865	30km	-557		
15	Refuge du Clot	1522	37 km	-343		
16	Départ télésiège de Gaube	1533	37,4 km	-332		
17	Lac de Gaube	1731	40,4	198	14h30	10h30
18	Pont d'Espagne	1504	42,6 km	-227		
19	La Raillère PK du Benques départ chemin	1050	47,60 km	-454		
20	Intersection Lutour	1186	48,10 km	136		
21	Anciens thermes de Pauze	1020	50 km	-166		
22	Départ chemin du Lisey aller	1036	50,70 km	16	17h	13h
23	Plateau du Lisey	1611	54,60 km	575		
24	Col du Lisey	2086	56,80 km	475		
25	Col de Riou aller	1949	58,80 km	-137	19h30	15h30
26	Point coté 1737m	1737	62,30 km	-212		
27	Point coté 1980m	1980	63,2 km	243		
28	Col de Riou retour	1949	65,70km	-31		
29	Zone Reine Hortense aller	1245	71km	-704	22h30	18h30
30	Hourmigous	1371	73 km	126		
31	Cancéru	930	74,6 km	-441		
32	Zone Reine Hortense retour	1245	75,60 km	315		
33	Départ chemin du Lisey Retour	1036	77 km	-209		
34	Anciens thermes de Pauze	1020	78,40 km	-225		
Cauterets arrivée 80 km		926	80 km	-94	minuit	20h

Parcours 47 km :

- **1er temps de Barrage** : 6h30 de course au Col de Riou aller. Le temps de barrage sera pris à la sortie du ravitaillement. L'organisation de la course se réserve le droit de modifier le temps de barrage avant le départ dans tous les cas le temps peut être diminué par rapport au temps préalablement défini.

N°	Lieu	Altitude	Distance en km depuis le départ	Dénivelé par rapport au point précédent	Barrière horaire	
					Depuis le départ 6h du matin	Heure en durée de course
0	Cauterets départ	926	0 km	0	6	0
1	Ferme IGAU	1098	1,9 km	172		
2	Espoune intersection bourg débat	1464	4,2 km	366		
3	Col de Bourg Dessus	1960	6,6 km	496		
4	Cambasque	1252	11,4 km	-708		
5	la Raillère	1044	14,7 km	-208		
6	PK du Benques départ chemin	1050	15,1 km	6		
7	Intersection Lutour	1186	15,7 km	136		
8	Anciens thermes de Pauze	1020	17,6 km	-166		
9	Départ chemin du Lisey aller	1036	18,2 km	16		
10	Plateau du Lisey	1611	22,2 km	575		
11	Col du Lisey	2086	24,5 km	475		
12	Col de Riou aller	1949	26,2 km	-137	12h30	6h30
13	Point coté 1737m	1737	29,7km	-212		
14	Point coté 1980m	1980	30,6 km	243		
15	Crête retour col de Riou	2000		20		
16	Col de Riou retour	1949	33,2 km	-31		
17	Zone Reine Hortense aller	1245	37,8 km	-704		
18	Hourmigous	1371	40 km	126		
19	Cancéru	930	41,8 km	-441		
20	Zone Reine Hortense retour	1245	42,7 km	315		
21	Départ chemin du Lisey Retour	1036	45,2 km	-209		
22	Anciens thermes de Pauze	1020	45,5 km	-225		
Cauterets arrivée 47 km		926	47 km	-94		

Parcours 11 km et 20km :

- Pas de temps de barrage

Art.4 RAVITAILLEMENTS

Le circuit comprend :

- **pour les parcours 11 km et 20 km** : 1 poste de ravitaillement au niveau du Cambasque.
- **pour le parcours 47 km** : 4 postes de ravitaillement au niveau du Cambasque, du départ chemin du Lisey aller, du Col de Riou aller, du Col de Riou retour et 1 ravitaillement au niveau de Cancéru (uniquement liquide).
- Une assistance extérieure aux coureurs sera tolérée par l'organisation, pour un ravitaillement personnel.

	N°	Lieu	Altitude	Distance en km depuis le départ	Dénivelé par rapport au point précédent	Ravitaillement
Parcours 10 km	0	Cauterets départ	926	0 km	0	
	1	Ferme IGAU	1098	1,9 km	172	
	6	Cambasque	1252	4 km	154	Oui
	7	la Raillère	1044	7,3 km	-208	
		PK du Benques départ chemin	1050	7,7 km	6	
	8	Intersection Lutour	1186	8,3 km	136	
	9	Anciens thermes de Pauze	1020	10,2 km	-166	
		Cauterets arrivée 11 km	926	11	-94	Oui
Parcours 20 km	0	Cauterets départ	926	0 km	0	
	1	Ferme IGAU	1098	1,9 km	172	
	2	Espoune intersection bourg débat	1464	4,2 km	366	
	3	Col de Bourg Dessus	1960	6,6 km	496	
	4	Cambasque	1252	11,4 km	-708	Oui
	5	la Raillère	1044	14,7 km	-208	
	6	PK du Benques départ chemin	1050	15,1 km	6	
	7	Intersection Lutour	1186	15,7 km	136	
8	Anciens thermes de Pauze	1020	17,6 km	-166		
		Cauterets arrivée 20 km	926	19,1 km	-94	Oui
Parcours 47 km	9	Départ chemin du Lisey aller	1036	18,2 km	16	Oui
	10	Plateau du Lisey	1611	22,2 km	575	
	11	Col du Lisey	2086	24,5 km	475	
	12	Col de Riou aller	1949	26,2 km	-137	Oui
	13	Point coté 1737m	1737	29,7km	-212	
	14	Point coté 1980m	1980	30,6 km	243	
	15	Crête retour col de Riou	2000		20	
	16	Col de Riou retour	1949	33,2 km	-31	Oui
	17	Zone Reine Hortense aller	1245	37,8 km	-704	
	18	Hourmigous	1371	40 km	126	
	19	Cancéru	930	41,8 km	-441	Uniquement liquide
	20	Zone Reine Hortense retour	1245	42,7 km	315	
	21	Départ chemin du Lisey Retour	1036	45,2 km	-209	
	22	Anciens thermes de Pauze	1020	45,5 km	-225	
		Cauterets arrivée 47 km	926	47 km	-94	Oui

- **pour le parcours 80 km** : 7 postes de ravitaillement au niveau du Cambasque, du refuge d'Ilhéou, du refuge Wallon, du Lac de Gaube, du départ chemin du Lisey aller, du Col de Riou aller, du Col de Riou retour.
- Une assistance extérieure aux coureurs sera tolérée par l'organisation, pour un ravitaillement personnel.

TRAIL DES BALCONS DE CAUTERETS 80 KM

N°	Lieu	Altitude	Distance en km depuis le départ	Dénivelé par rapport au point précédent	Ravitaillement
0	Cauterets départ	926	0 km	0	
1	Ferme IGAU	1098	1,9 km	172	
2	Espoune intersection bourg débat	1464	4,2 km	366	
4	Bourg Debat	1640	4,8	176	
5	Col de Bourg Dessus	1960	6,4 km	320	
6	Cambasque	1252	10,8 km	-708	Oui
7	Cambasque embranchement vers Lys	1372	12	120	
8	Lys 1850m	1845	14,8 km	473	
9	Crêtes du LYS (arrivée télésiège du Grd Barbat)	2300	17,2km	455	
10	Refuge d'Ilhéou	1975	20,8 km	-325	Oui
11	Col de la Hougade	2311	22,8 km	336	
12	Lac Embarat				
13	Lac du Pourtet	2422	26 km	111	
14	Refuge Wallon	1865	30km	-557	Oui
15	Refuge du Clot	1522	37 km	-343	
16	Départ télésiège de Gaube	1533	37,4 km	-332	
17	Lac de Gaube	1731	40,4	198	Oui
18	Pont d'Espagne	1504	42,6 km	-227	
19	La Raillère PK du Benques départ chemin	1050	47,60 km	-454	
20	Intersection Lutour	1186	48,10 km	136	
21	Anciens thermes de Pauze	1020	50 km	-166	
22	Départ chemin du Lisey aller	1036	50,70 km	16	Oui
23	Plateau du Lisey	1611	54,60 km	575	
24	Col du Lisey	2086	56,80 km	475	
25	Col de Riou aller	1949	58,80 km	-137	Oui
26	Point coté 1737m	1737	62,30 km	-212	
27	Point coté 1980m	1980	63,2 km	243	
28	Col de Riou retour	1949	65,70km	-31	Oui
29	Zone Reine Hortense aller	1245	71km	-704	
30	Hourmigous	1371	73 km	126	
31	Cancéru	930	74,6 km	-441	
32	Zone Reine Hortense retour	1245	75,60 km	315	
33	Départ chemin du Lisey Retour	1036	77 km	-209	
34	Anciens thermes de Pauze	1020	78,40 km	-225	
Cauterets arrivée 80 km		926	80 km	-94	Oui

Parcours 80 km

Les postes de ravitaillement sont aussi **des postes de contrôle** (pointage des dossards).

Les bénévoles, contrôleurs, officiels de l'organisation des courses ont toute autorité pour arrêter temporairement ou définitivement un coureur présentant des signes évidents d'épuisement.

Art.5 ÉQUIPEMENT

Bâtons autorisés sur l'ensemble des parcours

Matériel obligatoire :

80 km : sac à dos, réserve d'eau mini 2l + réserve alimentaire, couverture de survie (mini 2x1.4), sifflet, bande élastique permettant un bandage ou strapping, téléphone portable chargé à 100%, pièce d'identité, gobelet personnel, une lampe frontale + un jeu de piles neuves, veste imperméable et respirante, casquette, bonnet, bandeau ou tour de cou, une paire de gants.

47 km : sac à dos, réserve d'eau mini 1l + réserve alimentaire, couverture de survie (mini 2x1.4), sifflet, bande élastique permettant un bandage ou strapping, téléphone portable chargé à 100%, pièce d'identité, gobelet personnel, veste imperméable et respirante, casquette, bonnet, bandeau ou tour de cou, une paire de gants.

20 km : sac à dos, réserve d'eau mini 1l + réserve alimentaire, couverture de survie (mini 2x1.4), sifflet, téléphone portable chargé à 100%, pièce d'identité, gobelet personnel, veste imperméable et respirante.

11 km : Réserve d'eau mini 0.5l + réserve alimentaire, téléphone portable chargé à 100%, pièce d'identité, gobelet personnel.

Un contrôle du matériel obligatoire, pourra être effectué aléatoirement avant chaque départ ou pendant la course

Suite au contrôle aléatoire, le coureur qui n'a pas le matériel obligatoire, ne sera pas autorisé à prendre le départ.

le matériel requis est un minimum afin d'assurer votre confort et votre sécurité en cas d'incident et/ou de changement météo. L'organisation souhaite attirer votre attention sur le fait que le matériel type carbone peut être dangereux en cas d'activité électrique (orage). Que lors d'un orage, les températures en montagne peuvent chuter rapidement de plusieurs degrés d'où le fait d'être porteur de tous les éléments obligatoires au départ.

Ne pas avoir la totalité de ce matériel avec vous durant toute la durée de la course engagerait votre propre responsabilité.

Matériel recommandé (en fonction des conditions météo difficiles) :

Art 6 : BALISAGE :

Il est impératif de suivre le balisage mis en place par l'organisation et de suivre les sentiers et chemins tel qu'ils sont balisés.

Il est interdit de couper hors balisage entre les chemins et sentiers.

Il est interdit d'arracher, de détruire ou de modifier le balisage mis en place.

Les parcours sont **ponctuellement balisés** de jalonnettes de couleur rouge et de rubalise.

Art.7 SÉCURITÉ

Des postes de sécurité sont disposés sur les parcours . Ces postes sont en liaison radio ou téléphonique avec le PC course.

Les parcours sont **ponctuellement balisés** de jalonnettes de couleur rouge et de rubalise.

A l'arrivée :

- PC course
- Antenne secours (salle wallon mairie)
- Cabinet Médical « Victor Hugo » (05.62.92.14.00)

Il est interdit de courir avec un animal de compagnie. **Canis cross** interdit

Art.8 CHRONOMÉTRAGE

- Le Chronométrage et le suivi LiveTrail sont effectués par une société partenaire du Club Athlétique du Vignemale (Pyrénées Chrono)
- Le dossard, avec puce électronique, sera placé de façon clairement visible, pour simplifier les pointages intermédiaires tout le long du circuit.
- **Les épingles doubles ne sont pas fournies.**

Art.9 CLASSEMENT – RÉCOMPENSES

- Classement général Hommes et Femmes : pas de classement par club et pas de cumul de prix.

Récompenses :

- **Trophées** aux trois premiers du classement général Homme et Femme.
- **A l'arrivée** : médaille aux finishers

Art.10 DOSSARDS

- Retrait des dossards : **uniquement le Vendredi 26 Juin 2026 de 14h à 21h** au Casino de Cauterets Esplanade des Œufs. Les dossards seront remis en main propre sur présentation d'une pièce d'identité avec photo.
- Remise du **cadeau de bienvenue**
- **Rappel : Les épingles doubles ne sont pas fournies.**

Art.11 ASSURANCE – RESPONSABILITÉ

La course est couverte par une Assurance Responsabilité Civile souscrite par le Club organisateur (AXA).

- **Les licenciés** bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à la licence.
- Chaque concurrent doit être en possession d'une assurance individuelle accident couvrant d'éventuels frais de recherche, de secours et d'évacuation en France. **Cette assurance peut être souscrite lors de votre inscription. Pour plus de renseignement vous pouvez consulter le site de Pyrénées Chrono <https://pyreneeschrono.fr/>**
- Les coureurs se doivent de souscrire une assurance individuelle couvrant les dommages corporels liés à la pratique sportive s'ils n'en possèdent pas. **Cette assurance peut être souscrite lors de votre inscription. Pour plus de renseignement vous pouvez consulter le site de Pyrénées Chrono <https://pyreneeschrono.fr/>**
- En cas d'abandon d'un coureur ou de disqualification par l'organisation, la responsabilité du Club organisateur **n'est plus engagée.**

Art.12 ABANDON

- Tout abandon en cours d'épreuve, **doit être impérativement signalé à un membre de l'organisation, au poste de sécurité ou contrôle le plus proche (voir tableau dans Art 2 Parcours) . Le dossard sera rendu à ce même poste de contrôle pour éviter toute confusion.**
- Le coureur **devra rejoindre l'arrivée par ses propres moyens, par le tracé de la course.**

Art.13 DISQUALIFICATION

Les concurrents seront éliminés pour cause de :

- Absence, falsification ou partage de dossard ;
- Non pointage au point de contrôle ;
- Non-assistance à un coureur en danger ;
- Refus de contrôle du matériel ou matériel obligatoire incomplet
- Modification ou suppression du balisage ;
- Pollution, dégradation volontaire;
- Refus de se faire examiner par un médecin ;
- Dépassement du temps maxi autorisé ;
- Manque de respect envers un officiel ou un bénévole ;
- Non-respect de la décision du médecin ou du service de secours;
- Refus de se soumettre au contrôle anti dopage

Art.14 INSCRIPTIONS





1. Règlement complet de la course, sur le site : **www.race-cauterets.com**
2. Les inscriptions sont ouvertes du mercredi 9 octobre 2025 au 31 mai 2026.
3. Les places seront limitées sur l'ensemble des trails :
 - **400 concurrents sur le 11km**
 - **800 concurrents sur le 20km**
 - **900 concurrents sur le 47km**
 - **700 concurrents sur le 80km**
4. Les tarifs par parcours :
 - **11km : 22€** avant le 22/03/2026 et **25€** du 23/03 au 31/05/2026
 - **20km : 38€** avant le 22/03/2026 et **45€** du 23/03 au 31/05/2026
 - **47km : 65€** avant le 22/03/2026 et **80€** du 23/03 au 31/05/2026
 - **80km : 105€** avant le 22/03/2026 et **120€** du 23/03 au 31/05/2026

5. Les inscriptions se feront **uniquement par voie électronique payable en ligne sur le site Pyrénées Chrono**
6. Les inscriptions sont accompagnées **d'un PPS (parcours de prévention santé) ou d'un certificat médical.**
7. Le document fourni doit être :
 - soit un PPS soit un certificat médical de non-contre-indication à la pratique de la course à pied, portant explicitement la mention complémentaire « **en compétition** ». Ce certificat devra être en cours de validité à la date de la compétition du 27 juin 2026 (être daté de moins d'un an).
 - soit une copie de la licence FFA avec le certificat du médecin.
8. : **inscription dûment remplie, lecture et validation du règlement de la course, certificat médical ou photocopie de la licence valide : FFA et du paiement** par voie électronique auprès de PYRENEES CHRONO
9. Tout dossier incomplet ou non conforme **ne sera pas traité** - Aucun dossard ne sera attribué sans ces pièces jointes obligatoires.
10. Aucun accusé de réception n'est adressé, chaque inscrit pourra vérifier son inscription sur le site Pyrénées Chrono.

Art.15 ANNULATION

Au moment de l'inscription une assurance annulation vous sera proposée.

Protection Annulation | N'OUBLIEZ PAS D'ASSURER VOTRE DOSSARD

 **Remboursement sous 72H**  **0 paperasse**  **COVID-19 inclus**  **Simple et Rapide**

L'assurance BEticketing rembourse 80% de la valeur de votre dossard en cas d'imprévu.
Vous êtes protégé en cas d'infection au COVID-19 dans les 30 jours précédant la course.

Assurance toute cause, pour tout événement imprévisible et soudain vous empêchant de participer à l'événement.
Valable jusqu'à 72H après l'événement.
L'annulation ou le report de la course lié au COVID-19 ne sont pas couverts par l'assurance.

Veillez noter que si, par la suite, vous annulez ou transférez votre inscription sur une autre épreuve, l'assurance sera perdue.
Important / Inscription par équipe: l'assurance est une option individuelle qui doit être souscrite équipier par équipier.

Je reconnais avoir pris connaissance des [conditions générales d'assurance](#), et [DIPA](#) et les accepter. *

Dans le cadre d'une souscription à l'assurance BEticketing, toute demande d'annulation

devra se faire sur votre fiche coureur.

Ende

En dehors de l'assurance BEticketing, toute demande d'annulation doit être envoyée au plus tard le **6 juin 2026**, par e-mail à l'adresse suivante cauterets.services@wanadoo.fr

.....

Jusqu'au **6 juin 2026**, toute demande d'annulation sera prise en compte selon les conditions du remboursement ci-dessous, à partir du moment où elle est conforme au règlement

Un accident

Une maladie grave nécessitant une hospitalisation

Il est nécessaire de fournir l'original d'un certificat médical attestant de la contre-indication à participer à la course.

Le remboursement des droits versés à l'inscription se fera selon les conditions suivantes :

Date d'envoi de la demande	Montant remboursé							
	Parcours 11km		Parcours 20km		Parcours 47km		Parcours 80km	
	22€	25€	38€	45€	65 €	80€	105€	120 €
Avant le 07 juin	11 €	12,50€	19€ €	22,50€	32,50€	40€	52,50 €	60€

Au-delà du 06 juin 2026, aucune demande d'annulation ne sera plus acceptée. Les remboursements se feront, au plus tard, dans les deux mois qui suivent l'épreuve.

Toute demande de renseignements :

D'ordre administratif devra être envoyée par e-mail à cauterets.services@wanadoo.fr

D'ordre technique devra être envoyée par voie électronique à trail.cauterets@gmail.com

Art.16 METEOROLOGIE

En cas de mauvaise conditions météorologiques l'organisation se réserve le droit de différer le départ des trails, de modifier la barrière horaire, de modifier les parcours, de raccourcir les distances, d'arrêter les trails ou d'annuler les trails sans que les coureurs puissent prétendre à aucune indemnisation ou remboursement des droits d'inscriptions.

En cas d'annulation des épreuves suite à un évènement météorologique exceptionnel à plus de 15 jours du départ, un remboursement partiel des droits pourra être effectué. Ce dernier sera fixé en fonction des sommes engagées par l'organisation pour le bon fonctionnement de ces courses, et de manière à faire face à l'ensemble des frais engagés.

A moins de 15 jours des courses ou en cas d'interruption durant les courses pour quelques raisons que ce soit, aucun remboursement ne sera effectué.

Art.17 : CONTROLE ANTI DOPAGE :

Toute personne inscrite au Trail des Balcons de Cauterets est susceptible d'être soumise à un contrôle anti-dopage avant, pendant ou à l'arrivée de la course. En cas de refus, sera appliquée la sanction prévue à l'article 13.

Art.18 RESTAURATION

Un repas sera assuré dans la salle de restaurant du Casino sous forme de plateau repas (ticket repas remis avec dossard). Service non-stop de 13h à minuit et possibilité d'acheter des tickets repas supplémentaires accompagnateurs au prix de 15 €

Art.19 ENVIRONNEMENT

Tous les concurrents s'engagent :

- A respecter l'environnement.

Nous attendons de chaque participant, une attitude irréprochable.

Aucun déchet ne doit être jeté.

La manifestation sportive se déroule en partie en zone cœur du Parc national des Pyrénées. Une réglementation particulière s'applique sur cette zone. Cette réglementation est opposable à tous.

Tout participant contrevenant à cette réglementation s'expose à des sanctions.

En conséquence, chaque participant ainsi que les accompagnants doivent respecter les règles suivantes dans la zone cœur du Parc national des Pyrénées :

Le bruit, le dérangement et les déchets

- Ni bruit, ni dérangement pour la quiétude des lieux et des espèces : chaque participant et accompagnant doit adopter un comportement adapté.
- Aucun abandon de déchets durant la manifestation (même biodégradables, ils sont susceptibles d'attirer des prédateurs constituant une menace pour certains oiseaux par exemple).
- L'usage du drone n'est pas autorisé en zone cœur du Parc national des Pyrénées.

Les animaux domestiques

- Les chiens ne sont pas admis en zone cœur du Parc national des Pyrénées, même tenus en laisse. Prévoyez de faire garder les chiens pendant la manifestation.

La cueillette et le prélèvement

- Ni cueillette, ni prélèvement d'animaux, de plantes, de minéraux ou de fossiles

L'érosion des sols et le paysage.

- Aucun sentier ou lacet ne doit être coupé par les participants et les accompagnants. Obligation de rester sur le chemin.

Le camping, le bivouac et le feu

- Pas de camping ou de stationnement de camping-car ou de fourgon pendant la nuit pour préserver la beauté des sites et éviter tout dérangement de la faune ainsi que les pollutions
- Le bivouac réglementé est autorisé, entre 19h et 9h, à plus d'une heure de marche d'un accès routier
- Pas de feu, pour éviter incendies et dégradations du sol

Art.20 DROIT A L'IMAGE

Tout coureur renonce expressément à se prévaloir du droit à l'image pendant et après l'épreuve, comme il renonce à tout recours à l'encontre de l'organisateur et de ses partenaires agréés pour l'utilisation de son image.

Seule l'organisation peut transmettre ce droit à l'image à tous médias. Toute communication sur l'évènement ou utilisation d'images de l'évènement devra se faire dans le respect du nom de l'évènement, des marques déposées et avec l'accord tacite de l'organisation.

Art. 21 MODIFICATION DU REGLEMENT

Le règlement pourra être modifié à tout moment et sans préavis par le Club Athlétique du Vignemale jusqu'au dimanche 14 juin 2026. Toute nouvelle version du règlement sera mise en ligne sur le site de l'épreuve www.race-cauterets.fr

Art.22 ACCEPTATION DU REGLEMENT

La participation aux épreuves du Trail des Balcons de Cauterets entraîne l'acceptation totale du dit règlement.